

Conférence du désarmement

16 février 2010
Français

Compte rendu définitif de la mille cent soixante-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 16 février 2010, à 10 h 15

Président: M. Mikhail Khvostov..... (Bélarus)

Le Président (*parle en russe*): Je déclare ouverte la 1169^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, il s'est produit hier en Belgique un accident ferroviaire qui a fait des victimes. Au nom de la Conférence du désarmement, je voudrais présenter nos condoléances à la délégation belge et faire part aux familles des victimes de notre sincère compassion.

Conformément à la pratique établie, diverses questions en rapport avec la Conférence du désarmement peuvent faire l'objet d'interventions lors des séances plénières. La liste des orateurs est ouverte, et je vais maintenant donner la parole au Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la République du Bélarus, S. E. M. Petrishenko.

Excellence, vous avez la parole.

M. Petrishenko (Bélarus) (*parle en russe*): Monsieur le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, Excellences, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, ainsi que son précédent Président, l'Ambassadeur du Bangladesh, M. Abdul Hannan, de m'avoir invité à prendre part aux travaux de la session de 2010 de la Conférence du désarmement.

La sécurité internationale, la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement ont toujours fait partie des grandes priorités de la politique étrangère du Bélarus.

Le Bélarus a apporté une contribution non négligeable à la construction d'un monde sans armes nucléaires en renonçant à la possession d'un arsenal existant d'armes de ce type et en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en qualité de puissance non nucléaire. À la fin de l'année 1996, ayant achevé d'éliminer de son territoire toutes les armes nucléaires qui s'y trouvaient, le Bélarus s'est pleinement acquitté de ses obligations en vertu du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START).

Le Bélarus a également contribué de façon notable au renforcement de la sécurité en Europe et à l'accroissement de la transparence et de la prévisibilité dans cette région en réduisant les effectifs de ses forces armées et ses armes classiques. Au début des années 90, le Bélarus disposait d'une armée comptant près de 250 000 hommes. À l'heure actuelle, à l'issue d'une réforme structurelle raisonnée, son armée a été réduite à 50 000 hommes.

Conformément au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Bélarus a éliminé plus de 1 700 chars de combat, 1 300 véhicules blindés de combat et 130 avions de combat, ce qui représente environ 10 % des armes et moyens de combat éliminés par l'ensemble des 30 États parties au Traité.

Je tiens à souligner que le Bélarus a dû prendre ces mesures d'élimination des armes et de réduction des effectifs des forces armées dans des conditions économiques rendues difficiles par la dissolution de l'URSS et aggravées par les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl.

Permettez-moi de rappeler ces faits et chiffres simplement pour confirmer ce que nous savons bien tous, à savoir que le règlement de toute question relative au désarmement s'appuie sur la volonté politique des gouvernements, les négociations n'étant que l'instrument de la mise en œuvre de cette volonté.

Le Bélarus appelle les membres de la Conférence à entretenir la dynamique positive qui s'est formée dans le cadre des activités menées au sein de celle-ci, à manifester leur volonté politique et à adopter un programme de travail fondé sur le document CD/1864, ainsi qu'à conclure sans délai un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Le Bélarus estime que toutes

les questions qui se posent au sujet du contenu et de la portée du futur traité pourront être réglées directement dans le cadre de négociations. L'adoption de ce traité marquera une étape importante dans les domaines du renforcement de la sécurité internationale et du désarmement. L'existence d'un tel instrument permettra à la communauté internationale d'entamer un dialogue de fond sur l'interdiction totale des armes nucléaires en considérant que cet objectif est réaliste et peut être atteint à moyen terme.

Le Bélarus relève avec enthousiasme les signes indiquant que les questions relatives au désarmement nucléaire suscitent un intérêt croissant auprès des gouvernements comme dans les enceintes internationales. Ce «changement de climat» est à l'évidence positif, et le Bélarus espère qu'il se traduira par des décisions concrètes.

Le Bélarus salue les efforts accomplis par la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique pour élaborer et conclure au plus vite un nouvel instrument juridiquement contraignant visant à continuer de réduire les armements stratégiques offensifs, et espère que les négociations sur ce texte s'achèveront au plus tôt.

Le Bélarus est cependant convaincu qu'il ne faut pas seulement éliminer les anciens arsenaux nucléaires, mais également prendre l'engagement de mettre fin à la mise au point d'armes nucléaires et de s'abstenir d'avoir recours à ces armes. Il souhaiterait que toutes les puissances nucléaires réfléchissent sérieusement à l'idée «du zéro global».

La question des garanties de non-recours à l'arme nucléaire contre un État partie au TNP ne disposant pas de ce type d'arme demeure d'actualité. L'existence de garanties de sécurité claires est un gage de confiance et de prévisibilité dans les relations internationales et peut favoriser la consolidation du régime de non-prolifération nucléaire, fondé sur le TNP. À cet égard, le Bélarus se félicite tout particulièrement de la déclaration conjointe que la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique ont faite à l'occasion de l'expiration du traité START, dans laquelle il est notamment confirmé que les garanties de sécurité prévues dans le mémorandum de Budapest de 1994 restent valables après le 4 décembre 2009. Le Bélarus a la ferme intention de poursuivre les travaux sur des garanties juridiques qui pourraient prendre la forme d'un instrument international établi conformément aux Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, adoptés par la Conférence de 1995 chargée d'examiner le TNP et la question de sa prorogation.

Une autre question prioritaire est à l'ordre du jour de la Conférence, celle de la prévention de la course aux armements dans l'espace. La position du Bélarus sur cette question est également claire. Sachant qu'il existe un certain nombre de lacunes dans les textes juridiques en vigueur concernant l'espace, il est indispensable de mettre en place des garanties complémentaires pour son utilisation à des fins pacifiques. Le Bélarus se félicite ainsi du projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace que la Russie et la Chine ont soumis à la Conférence pour examen. En tant que partisan d'une approche préventive, il estime que la communauté internationale doit prendre toutes les mesures possibles pour élaborer le traité proposé avant que le déploiement d'armes dans l'espace ne devienne une réalité.

En ce qui concerne l'un des principaux points de l'ordre du jour de la Conférence, intitulé «Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques», dans sa résolution correspondante, adoptée à l'initiative du Bélarus en 1996, l'Assemblée générale des Nations Unies prie la Conférence de maintenir la question à l'étude afin de formuler des recommandations concernant les négociations à entreprendre sur des types déterminés d'armes de ce genre. En tant que promoteur de cette résolution, le Bélarus considère qu'il est indispensable d'empêcher l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive dont les caractéristiques seraient comparables, par leurs effets destructeurs, à celles des armes qui existent déjà, et a la certitude que la Conférence est le cadre le plus approprié pour poursuivre l'examen de la question.

La décennie qui s'est écoulée a dans une large mesure été «perdue» pour la cause du désarmement. Qui plus est, c'est au cours de cette même période que se sont manifestées de dangereuses tendances au déséquilibre du régime actuel en matière de sécurité internationale. Les conflits armés se sont étendus à de nouvelles parties du monde et les dépenses globales d'armement ont dépassé la somme de mille milliards de dollars des États-Unis.

C'est dans ce contexte qu'il faut mener un travail de fond visant à renforcer les instruments juridiques existants et à en élaborer de nouveaux dans les domaines de la sécurité internationale et du désarmement, et non se plaindre de l'inefficacité des mécanismes existants ou encore les dénigrer ou en empêcher le fonctionnement. Le Bélarus continue de penser que la sécurité est indivisible. Hélas, ce principe n'a pas été mis en application à ce jour. Les tentatives de certains États ou groupes d'États visant à renforcer leur sécurité au détriment de celle d'autres États portent préjudice aux intérêts de tous les membres de la communauté internationale.

Le Bélarus considère que les accords multilatéraux universels dans le domaine du désarmement sont des instruments irremplaçables qui permettent dans la pratique d'établir des règles du jeu uniques pour tous les États sans exception. Si l'on ne partage pas ce point de vue, on ne peut pas enrayer le processus de dépréciation des idéaux fondamentaux que sont la «paix», la «stabilité» et la «prospérité», et faire en sorte que le monde devienne plus sûr.

La prochaine Conférence d'examen du TNP sera l'occasion de mettre à l'épreuve nos intentions. Le Bélarus est persuadé que tous les États parties au Traité se préparent à mener un travail constructif durant cette réunion et à adopter des décisions visant à renforcer cet instrument.

Le Bélarus, qui a maintes fois manifesté son attachement à un désarmement complet, souhaite vivement continuer de participer activement à ce processus. Il est prêt à mener dans ce sens un travail constructif, visant des résultats concrets, ainsi qu'à coopérer activement avec tous les États membres de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en russe*): Je remercie le Premier Vice-Ministre des affaires étrangères du Bélarus pour son importante intervention et, au nom de la Conférence du désarmement, je voudrais le remercier tout aussi sincèrement pour sa participation à la séance plénière d'aujourd'hui.

Je vais maintenant suspendre la séance pour quelques minutes, le temps d'accompagner M. Petrishenko hors de la salle de conférence.

La séance est suspendue à 10 h 25; elle est reprise à 10 h 30.

Le Président (*parle en russe*): Nous reprenons la séance plénière. Permettez-moi de dire quelques mots d'introduction puisque nous sommes au début de la présidence du Bélarus.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance à S. E. l'Ambassadeur du Bangladesh, M. Abdul Hannan, pour les efforts qu'il a accomplis afin que la Conférence mène un travail constructif. Je voudrais vous assurer à ce propos que, durant sa présidence, le Bélarus poursuivra ces efforts avec votre appui, dont je ne doute pas.

Je voudrais aussi remercier sincèrement le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, S. E. M. Sergei Ordzhonikidze, le Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Jarmo Sarev, ainsi que tous les collaborateurs du secrétariat pour leur soutien et leur collaboration.

Je voudrais maintenant vous exposer très brièvement la situation dans laquelle il me semble que nous nous trouvons.

Jeudi dernier, nous avons eu un échange de vues approfondi au sujet d'une éventuelle modification du programme de travail de la Conférence, ce qui nous a tous incité à réfléchir, les délégations comme le Président – les présidents, devrais-je dire. Compte tenu de la divergence de vues sur ce qui pourrait être la base générale du programme de travail de la Conférence, j'ai entamé des consultations bilatérales et je m'entretiendrai avec les groupes régionaux afin de déterminer quels changements peuvent être envisagés, si toutefois des changements sont envisageables, de sorte que toutes les parties soient satisfaites.

Pour être envisageable, une proposition doit être fondée, utile et consensuelle. J'ai bon espoir que la patience dont nous ferons preuve sera récompensée et que nous parviendrons à un compromis qui nous permettra de poursuivre notre travail de fond.

J'ajoute que le temps ne joue pas en notre faveur et que la Conférence doit déboucher sur des résultats et accomplissements concrets, ce que le Secrétaire général a clairement rappelé jeudi dernier.

J'en ai maintenant terminé. Y a-t-il une délégation qui souhaite s'exprimer?

Le Japon. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour adresser les remerciements de ma délégation au précédent Président, l'Ambassadeur du Bangladesh, pour les efforts qu'il a accomplis et notamment pour avoir organisé jeudi dernier un débat informel très fructueux. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Khvostov pour avoir accepté cette présidence très importante. J'espère que la Conférence du désarmement bénéficiera d'une impulsion qui lui permettra de réaliser des progrès substantiels. Ma délégation est disposée à collaborer avec vous et à appuyer vos efforts dans ce sens.

Le Président (*parle en russe*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur, pour votre intervention et vos encouragements. J'espère également que nous pourrons aller de l'avant avec la participation active de toutes les délégations présentes dans cette salle.

Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole?

Si aucune délégation ne souhaite prendre la parole, nous allons mettre fin à la séance d'aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra ici même, jeudi 18 février, à 10 heures.

Je lève la séance.

La séance est levée à 10 h 35.